



# **Conception de chorégraphies**

**Année 2010-2011**

**Nom de la gymnaste :** \_\_\_\_\_

**Catégories :** Régionale(CR3) \_\_\_\_\_ Provinciale \_\_\_\_\_ Nationale \_\_\_\_\_

**Date(s) des rendez-vous prévus au gymnase :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Les chorégraphies composées par les entraîneurs du club : 75,00\$ (Catégories provinciales et nationales)**

**Pour la catégorie CR3, le tarif sera déterminé par l'entraîneur car il dépendra du nombre de gymnastes qui utilisera une même chorégraphie. Même tarif que le provincial dans le cas où une gymnaste avait sa propre chorégraphie.**

**Le travail estimé par l'entraîneur pour la conception des chorégraphies de sol et de poutre est d'une durée approximative de 5 heures. (Temps de composition inclus)**

## **CHORÉGRAPHIES**

- La routine de poutre et de sol sont obligatoires pour pouvoir participer aux compétitions des catégories CR3, provinciales et nationales. Les catégories pré-élite et défi n'ont pas de chorégraphie.
- Une routine de poutre et de sol peuvent être conservées par l'athlète pour une durée de +/- 2 ans.
- Les frais pour la conception des chorégraphies sont de 75,00\$ par gymnaste et sont payables par chèque au club de gymnastique de Lévis et ce, avant le début de la conception des chorégraphies.
- Pour les athlètes des catégories CR3, le montant sera déterminé selon le nombre de gymnastes qui utiliseront la même chorégraphie. L'entraîneur vous indiquera le tarif à payer.
- L'entraîneur des athlètes a le droit de regard sur le choix de la musique utilisée pour la conception de la routine de sol.
- Une athlète qui aimerait utiliser les services d'une personne à l'extérieur du club devra payer celle-ci au tarif demandé. L'athlète devra demander à son entraîneur la permission tant qu'au choix de la chorégraphe et des plages horaires choisies pour apprendre les chorégraphies.
- La personne qui créera la nouvelle chorégraphie doit s'adresser à l'entraîneur de la gymnaste avant de commencer sa création. Cette mesure sert à connaître les exigences de la routine.
- Un entraîneur a le droit de faire reprendre certains passages de la chorégraphie qui ne seraient pas adaptés à la musique, au style de la gymnaste ou encore aux exigences de la composition de la routine (jugement).

**Merci de remettre cette feuille complétée dans la boîte de réception des paiements accompagné de votre paiement dès le premier rendez-vous avec l'entraîneur. Le chèque doit être libellé au nom du club de gymnastique de Lévis.**

**Signature du parent :** \_\_\_\_\_

**Signature de l'entraîneur :** \_\_\_\_\_

**Merci de votre collaboration!**